



10/12/2021

Quel brigand a osé voler l'arbre de Noël ?

Alors qu'un peu de féerie et de magie de Noël en cette période de crise sanitaire, de restructurations des services, de transferts de missions et de suppressions d'effectifs auraient mis un peu de baume au cœur des agents et de leurs enfants...

... Non ! Il en a été décidé autrement ! Et de quelle manière ?!

Le 8/12 à 11h40 la Drfip 13 publie sur son intranet un message pour indiquer l'annulation de l'arbre de Noël.

A 12h45, ce sont les collègues douaniers qui reçoivent un courriel de la part du SGI les informant de l'annulation.

A l'Insee, la Direction n'est pas informée. La CGT de la DRFIP 13 a prévenu les camarades de l'Insee qui préviennent les agents (certains évidemment sont déjà en route) !

Quelle déception aussi quand certains collègues, déjà sur place, ont constaté que l'événement était maintenu mais qu'il leur a été demandé de payer leur place (5€ voire 10€). L'action sociale avait déjà réglé le prestataire !

La décision d'annulation de l'arbre de Noël ne provient ni d'une décision préfectorale ni d'une décision ministérielle.

C'est l'initiative unilatérale de la présidente du CDAS des Bouches-du-Rhône en lien avec la Directrice régionale des finances publiques du 13.

L'information faite aux organisations syndicales 2 heures 30 avant le début du spectacle se limite aux syndicats de la Drfip13.

La CGT Finances publiques, présente à l'audience, a insisté sur l'absence de base légale d'une telle décision.

La réponse de la présidente du Cdas a été d'évoquer un échange avec l'ARS.

La CGT a indiqué qu'aucun arrêté préfectoral n'interdisait les spectacles.

Outre le mépris et l'autoritarisme envers les parents, les représentants du personnel et les membres de l'action sociale, la décision de la Présidente du Cdas et de la Directrice régionale des Finances publiques, sans fondement légal, est un abus de pouvoir.

Le préjudice de leur décision est réel.

D'une part, elles ont gâché la fête des enfants et d'autre part elles ont gaspillé l'argent de l'action sociale puisque les places ont été payées et les agents empêchés.

Qui va dédommager l'action sociale des Bouches-du-Rhône du montant gaspillé ?

Pour la CGT, ce sont les responsables d'une annulation injustifiée.

Nous demandons enfin à ce que les collègues qui ont dû régler sur leurs propres deniers leur entrée au Cirque Medrano soient remboursés par l'Administration.

Le 8/12, la CGT a saisi sa fédération des Finances qui est intervenue auprès du secrétariat général.

Ce dernier, le 9/12 a confirmé le déroulement des arbres de Noël lorsque les consignes sanitaires sont respectées.

Nous ne pouvons que crier au scandale quand une fois de plus l'Administration se moque de ses agents et ment ouvertement aux représentants du personnel.

Un tel autoritarisme est inacceptable.